

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2021**

**Présents :**

M. Jean-Claude VILLEMMAIN (*absent de la délibération n°21C102 à la délibération n°21C107*)

Mme Badia ZRARI

M. Jean-Pierre BOSINO

M. Gérard WEYN

M. Frédéric BESSET

M. Michel BLARY

M. Raymond GALLIEGUE

M. Didier ROSIER

M. Jean-Claude CABARET

M. Jean-François DARDENNE

M. Alexandre OUIZILLE

M. Fabrice MARTIN

M. Hervé ROBERTI

M. Emmanuel PERRIN

M. Karim BOUKHACHBA (*absent à la délibération n°21C083 - présent de la délibération n°21C084 à la délibération n°21C139*)

Mme Najat MOUSSATEN (*absente à la délibération n°21C083 – présente de la*

*délibération n°21C084 à la délibération n°21C139*)

M. Thierry BROCHOT

Mme Döndü ALKAYA

M. Cédric LEMAIRE

M. Hicham BOULHAMANE

M. Azide RAZACK

M. Rémy RUFFAULT

Mme Brigitte LOBGEAIS

Mme Valérie LEFEVRE (*absente à la délibération n°21C083 – présente de la délibération n°21C084 à la délibération n°21C139*)

Mme Patricia RICHARD

M. Didier CARON

Mme Ginette DECOURTRAY

M. Michel DUPLESSI

Mme Agnès PELFORT

Mme Isabelle ROSE MASSEIN

Mme Marine PHILIPIDIS

**Représentés :**

M. Hervé LEFEZ donne pouvoir à M. Raymond GALLIEGUE

Mme Catherine DAILLY donne pouvoir à M. Jean-Pierre BOSINO

Mme Sophie LEHNER donne pouvoir à M. Jean-Claude CABARET

Mme Catherine MEUNIER donne pouvoir à M. Emmanuel PERRIN

Mme Fabienne LAMBRE donne pouvoir à M. Jean-Claude CABARET

M. Ahmet BULUT donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMMAIN

Mme Caroline JACQUEMART donne pouvoir à M. Hicham BOULHAMANE

Mme Céline LESCAUX donne pouvoir à M. Rémy RUFFAULT

M. Abdelkrim KORDJANI donne pouvoir à Mme Marine PHILIPIDIS

M. Olivier CARRE donne pouvoir à Mme Ginette DECOURTRAY

M. Loïc PEN donne pouvoir à M. Jean-Pierre BOSINO

M. Laurent TARASSI donne pouvoir à Mme Agnès PELFORT

Mme Florence BOQUET donne pouvoir à Mme Isabelle ROSE MASSEIN

**Absents excusés :**

M. Jean-Michel ROBERT  
Mme Loubina FAZAL  
Mme Bérénice TALL  
M. Johann LUCAS

M. Michaël SERTAIN  
Mme Gillian ROUX  
Mme Caroline BREBANT

---

**SOMMAIRE**

21C083 – INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES .....	4
21C084 – ELECTION DU 1ER VICE-PRESIDENT.....	4
21C085 – COMMISSIONS CHARGEES D'ETUDIER LES QUESTIONS SOUMISES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20C078 .....	4
21C086 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CREILLOIS ET DES VALLEES BRETHOISE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20C083.....	5
21C087 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DU THERAIN – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20C094.....	5
21C088 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'OFFICE DE TOURISME CREIL SUD OISE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20C101 .....	5
21C089 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DU DEPARTEMENT DE L'OISE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20C102 .....	5
21C090 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION OISE LES VALLEES – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20C105 .....	5
21C091 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20C130 .....	6
21C092 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'ENTENTE OISE AISNE - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20C152.....	6
21C093 – COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20C111 .....	6
21C094 – DECISIONS DU BUREAU.....	6
21C095 – DECISIONS DU PRESIDENT.....	6
21C096 – BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2020 .....	6
21C097 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2020.....	7
21C098 – BUDGET ANNEXE GOURNAY LES USINES - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2020.....	8
21C099 – BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2020.....	8
21C100 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2020.....	9
21C101 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2020 .....	9
21C102 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL.....	10
21C103 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS .....	10
21C104 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE GOURNAY LES USINES.....	11
21C105 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE .....	12
21C106 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE.....	12
21C107 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT .....	13
21C108 – BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES AU TITRE DE L'ANNEE 2020 ...	13

21C109 – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES.....	13
21C110 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS - EXERCICE 2021 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - AJUSTEMENTS BUDGETAIRES.....	13
21C111 – BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE – EXERCICE 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES.....	14
21C112 – BUDGET ANNEXE EAU – EXERCICE 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES.....	14
21C113 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES.....	14
21C114 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP) .....	14
21C115 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AECF) .....	14
21C116 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – DECISION MODIFICATIVE N°1 - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP).....	15
21C117 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°1 - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP).....	15
21C118 – REPRISE COMPETENCE ASSAINISSEMENT – REPRISE DES RESULTATS D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT 2017 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE CRAMOISY .	15
21C119 – REPRISE COMPETENCE ASSAINISSEMENT – REPRISE DU RESULTAT D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT 2017 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE SAINT-VAAST-LES-MELLO.....	15
21C120 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.....	15
21C121 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DOMICILE-TRAVAIL .....	17
21C122 – ATTRIBUTION D'INDEMNITES D'ASTREINTE ET D'INTERVENTION .....	18
21C123 – BGE PICARDIE – SUBVENTION 2021 .....	18
21C124 – HABITAT : COMPLEMENT - AIDES A L'ACCESSION SOCIALE - PROGRAMME DE 10 LOGEMENTS EN LOCATION-ACCESSION SOCIALE – SAINT MAXIMIN.....	18
21C125 – HABITAT – TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS DU PLESSIS-POMMERAYE A CREIL – TARIFICATION ET MONTANT DES RETENUES APPLICABLES EN CAS DE DEGRADATION.....	18
21C126 – HABITAT- GENS DU VOYAGE- REGLEMENT INTERIEUR DES TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS DE CREIL.....	19
21C127 – CONVENTION ACSO/PIMMS.....	19
21C128 – CONVENTION REGION HDF/ACSO RELATIF A LA DESSERTTE DU PARC ALATA.....	19
21C129 – PROTOCOLE ADDITIONNEL N°2 AU PROTOCOLE DU 3 MAI 2017 RELATIF AU FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REALISATION DE LA LIGNE NOUVELLE ROISSY PICARDIE .....	19
21C130 – AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR LA LOCATION DU LOCAL DIT « MAISON DU PROJET » SITUE AU REZ-DE-CHAUSSEE DE LA GARE DE CREIL A PROXIMITE DU BATIMENT VOYAGEUR.....	20
21C131 – ZAC GOURNAY LES USINES – ILOT OA 6/7 : SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE VENTE PORTANT SUR UN ENSEMBLE DE PARCELLES SISES RUE JEAN JAURES, RUE DU PORT ET QUAI D'AVALE A CREIL POUR LA REALISATION D'UNE OPERATION IMMOBILIERE AU PROFIT DE LA SOCIETE LINKCITY .....	20
21C132 – ZAC GOURNAY LES USINES – ILOT OA 6/7 : SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE VENTE PORTANT SUR UN ENSEMBLE DE PARCELLES SISES RUE JEAN JAURES, RUE DU PORT ET QUAI D'AVALE A CREIL POUR LA REALISATION D'UNE OPERATION IMMOBILIERE AU PROFIT DE LA SOCIETE NEXITY	20
21C133 – PROGRAMME D'ACTION FONCIERE (PAF) : RENONCIATION A ACQUERIR DEUX TERRAINS DU LIEU-DIT DE LA JUSTICE DU PLESSIS /CLOS-LA FERTE A CREIL.....	21
21C134 – CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE.....	21
21C135 – CONTRAT DE VILLE : AVENANT CONVENTION 2020 .....	21
21C136 – SE60 – ACCOMPAGNEMENT DE LA PLANIFICATION ENERGETIQUE TERRITORIALE .....	21

21C137 – ADHESION AU CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE) DES PAYS DE L'OISE.....	22
21C138 – SE60 – DEMANDE D'ADHESION.....	22
21C139 – MOTION RELATIVE A LA REFORME DU ROLE DES TRESORERIES.....	22

---

## **21C083 – INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'acter les nominations suivantes afin que l'assemblée délibérante de la Communauté de l'Agglomération Creil Sud Oise puisse statuer par la suite dans le cadre d'une composition conforme à ses statuts :
  - Madame Marine FILIPIDIS, en tant que conseillère communautaire titulaire pour la commune de Saint Vaast les Mello ;
  - Monsieur Sébastien GOUSSET, en tant que conseiller communautaire suppléant pour la commune de Saint Vaast les Mello ;
  - Madame Caroline JACQUEMART, en tant que conseillère communautaire pour la commune de Creil.

## **21C084 – ELECTION DU 1ER VICE-PRESIDENT**

Est candidate : Madame Marine FILIPIDIS

Le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

Nombre de votants	44
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	44
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	44
Majorité absolue	23

Madame Marine FILIPIDIS obtient 44 voix.

Madame Marine FILIPIDIS obtenant l'unanimité des voix est proclamée 1<sup>er</sup> vice-présidente.

## **21C085 – COMMISSIONS CHARGEES D'ETUDIER LES QUESTIONS SOUMISES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20C078**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De valider la modification des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil communautaires telle que précisée ci-dessus.

**21C086 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CREILLOIS ET DES VALLEES BRETHOISE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20C083**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De pourvoir au remplacement de Monsieur Jean-Jacques DAUBRESSE par Madame Marine FILIPIDIS, en tant que déléguée titulaire et de nommer Madame Nathalie VARLET en tant que déléguée suppléante au sein du conseil syndical du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise.

**21C087 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DU THERAIN – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20C094**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De pourvoir au remplacement de Monsieur Jean-Jacques DAUBRESSE par Monsieur Azide RAZACK, en tant que représentant titulaire et de nommer Madame Nathalie VARET en tant que représentante suppléante au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain.

**21C088 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'OFFICE DE TOURISME CREIL SUD OISE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20C101**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De pourvoir au remplacement de Monsieur Jean-Jacques DAUBRESSE par Madame Nathalie VARLET, en tant que titulaire au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme Creil Sud Oise.

**21C089 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DU DEPARTEMENT DE L'OISE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20C102**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De pourvoir au remplacement de Monsieur Jean-Jacques DAUBRESSE par Madame Marine FILIPIDIS, en tant que déléguée titulaire au sein de l'assemblée générale de l'Etablissement Public Foncier Local du département de l'Oise.

**21C090 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION OISE LES VALLEES – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20C105**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De pourvoir au remplacement de Monsieur Jean-Jacques DAUBRESSE par Monsieur Rémy RUFFAULT, en tant que représentant de l'assemblée générale de l'association Oise les Vallées.

**21C091 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20C130**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De pourvoir au remplacement de Monsieur Jean-Jacques DAUBRESSE par Madame Marine FILIPIDIS, en tant que représentante au sein du comité de pilotage du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

**21C092 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'ENTENTE OISE AISNE - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20C152**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De pourvoir au remplacement de Monsieur Jean-Jacques DAUBRESSE par Monsieur Raymond GALLIEGUE, en tant que délégué titulaire au sein de l'Entente Oise Aisne.

**21C093 – COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20C111**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De pourvoir au remplacement de Monsieur Jean-Jacques DAUBRESSE par Madame Marine FILIPIDIS, en tant que membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

**21C094 – DECISIONS DU BUREAU**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

**21C095 – DECISIONS DU PRESIDENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

**21C096 – BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur pour le budget principal de l'ACSO est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

Compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2020 :

	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	31 028 194,26	69 128 109,07	100 156 303,33
Titres de recettes émis	11 996 044,17	67 358 188,13	73 354 232,30
Réductions de titres	0,0	230 639,06	230 639,56
Recettes nettes	11 996 044,17	67 127 549,07	79 123 592,74
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	31 028 194,26	69 128 109,07	100 156 303,33
Mandats émis	12 402 708,61	61 048 717,57	73 451 426,18
Annulations de mandats	508 898,11	687 114,78	1 196 012,89
Dépenses nettes	11 893 810,50	60 361 602,79	72 255 413,29
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	102 233,17	6 765 946,28	6 868 179,45
Déficit			

## 21C097 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur pour le budget annexe Transports Urbains de l'ACSO est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

Compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2020 :

	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	2 434 057,53	7 903 712,00	10 337 769,53
Titres de recettes émis	737 562,56	8 180 070,13	8 917 632,69
Réductions de titres	0,00	391 598,51	391 598,51
Recettes nettes	737 562,56	7 788 471,62	8 526 034,18
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	2 434 057,53	7 903 712,00	10 337 769,53
Mandats émis	822 890,88	8 322 962,87	9 145 853,75
Annulations de mandats	0,00	534 491,25	534 491,25
Dépenses nettes	822 890,88	7 788 471,62	8 611 362,50
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent			
Déficit	85 328,32	0,00	85 328,32

**21C098 – BUDGET ANNEXE GOURNAY LES USINES - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur pour le budget annexe Gournay les Usines de l'ACSO est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

Compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2020 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	5 039 537,50	4 390 367,37	9 429 904,87
Titres de recettes émis	4 240 665,92	3 487 895,00	7 728 560,92
Réductions de titres	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes	4 240 665,92	3 487 895,00	7 728 560,92
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	5 039 537,50	4 390 367,37	9 429 904,87
Mandats émis	3 470 853,80	3 570 295,06	7 041 148,86
Annulations de mandats	0,00	99 441,26	99 441,26
Dépenses nettes	3 470 853,80	3 470 853,80	6 941 707,60
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	769 812,12	17 041,20	786 853,32
Déficit			

**21C099 – BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur pour le budget annexe les Marches de l'Oise de l'ACSO est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

Compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2020 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	745 647,20	269 276,16	1 014 923,36
Titres de recettes émis	25 852,79	39 988,78	65 841,57
Réductions de titres	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes	25 852,79	39 988,78	65 841,57



<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	6 485,00	269 276,16	275 761,16
Mandats émis	6 196,08	74 286,46	80 482,54
Annulations de mandats	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes	6 196,08	74 286,46	80 482,54
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	19 656,71		
Déficit		34 297,68	14 640,97

### 21C100 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur pour le budget annexe Eau potable de l'ACSO est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

Compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2020 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	4 952 489,29	6 229 009,45	11 181 498,74
Titres de recettes émis	2 249 232,36	8 059 106,89	10 308 339,25
Réductions de titres	0,00	1 584 354,65	1 584 354,65
Recettes nettes	2 249 232,36	6 474 752,24	8 723 984,60
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	4 952 489,29	6 229 009,45	11 181 498,74
Mandats émis	1 140 378,36	3 665 237,36	4 805 615,72
Annulations de mandats	0,00	10 154,67	10 154,67
Dépenses nettes	1 140 378,36	3 655 082,69	4 795 461,05
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	1 108 854,00	2 819 669,55	3 928 523,55
Déficit			

### 21C101 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur pour le budget annexe Assainissement de l'ACSO est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

Compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2020 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	8 417 750,52	11 944 369,43	20 362 119,95
Titres de recettes émis	1 523 059,98	7 256 992,78	8 780 052,76
Réductions de titres		1 520 335,79	1 520 335,79
Recettes nettes	1 523 059,98	5 736 656,99	7 259 716,97
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	8 417 750,52	11 944 369,43	20 362 119,95
Mandats émis	1 384 148,36	4 909 453,29	6 293 601,65
Annulations de mandats	147 811,12	18 516,95	166 328,07
Dépenses nettes	1 236 337,24	4 890 936,34	6 127 273,58
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	286 722,74	845 720,65	1 132 443,39
Déficit			

### 21C102 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'approuver le compte administratif 2020 du budget principal de l'ACSO dont les résultats sont les suivants :

<i>Compte administratif 2020</i>		DÉPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Réel		55 836 609,41	66 951 691,59	11 115 082,18
Ordre		4 524 993,38	175 857,48	-4 349 135,90
Reprise résultat antérieur			4 087 166,76	4 087 166,76
TOTAL		60 361 602,79	71 214 715,83	10 853 113,04
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Réel		11 715 073,46	7 468 170,73	-4 246 902,73
Ordre		178 737,04	4 527 872,94	4 349 135,90
Reprise résultat antérieur		1 243 355,91	0,00	-1 243 355,91
Sous-total		13 137 166,41	11 996 043,67	-1 141 122,74
Reports		2 448 347,12	1 219 254,30	-1 229 092,82
TOTAL		15 585 513,53	13 215 297,97	-2 370 215,56
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>75 947 116,32</b>	<b>84 430 013,80</b>	<b>8 482 897,48</b>

- de confirmer l'affectation des résultats de l'exercice telle que décidée par le Conseil Communautaire du 25 mars 2020 (délibération n° 21C027),
- de donner quitus à Monsieur Jean-Claude Villemain de sa gestion pour l'exercice 2020.

### 21C103 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe Transports Urbains de l'ACSO dont les résultats sont les suivants :

<i>Compte administratif 2020</i>			
	DÉPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Réel	7 267 575,46	7 564 134,23	296 558,77
Ordre	520 896,16	224 337,39	-296 558,77
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>7 788 471,62</b>	<b>7 788 471,62</b>	<b>0,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Réel	598 553,49	216 666,40	-381 887,09
Ordre	224 337,39	520 896,16	296 558,77
Reprise résultat antérieur	0,00	1 060 422,13	1 060 422,13
Sous-total	822 890,88	1 797 984,69	975 093,81
Reports	24 949,35	188 444,00	163 494,65
<b>TOTAL</b>	<b>847 840,23</b>	<b>1 986 428,69</b>	<b>1 138 588,46</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>8 636 311,85</b>	<b>9 774 900,31</b>	<b>1 138 588,46</b>

- de confirmer l'affectation des résultats de l'exercice telle que décidée par le Conseil Communautaire du 25 mars 2021 (délibération n°21C022),
- de donner quitus à Monsieur Jean-Claude Villemain de sa gestion pour l'exercice 2020.

#### 21C104 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE GOURNAY LES USINES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe de Gournay les Usines dont les résultats sont les suivants :

<i>Compte administratif 2020</i>			
	DÉPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Réel	94 093,38	17 041,20	-77 052,18
Ordre	3 376 760,42	3 470 853,80	94 093,38
Reprise résultat antérieur		214 735,37	214 735,37
<b>TOTAL</b>	<b>3 470 853,80</b>	<b>3 702 630,37</b>	<b>231 776,57</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Réel	0,00	863 905,50	863 905,50
Ordre	3 470 853,80	3 376 760,42	-94 093,38
Reprise résultat antérieur	863 905,50		-863 905,50
Sous-total	4 334 759,30	4 240 665,92	-94 093,38
Reports	0,00		0,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 334 759,30</b>	<b>4 240 665,92</b>	<b>-94 093,38</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>7 805 613,10</b>	<b>7 943 296,29</b>	<b>137 683,19</b>

- de confirmer l'affectation des résultats de l'exercice telle que décidée par le Conseil Communautaire du 25 mars 2021 (délibération n° 21C023),
- de donner quitus à Monsieur Jean-Claude Villemain de sa gestion pour l'exercice 2020.

**21C105 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe les Marches de l'Oise de l'ACSO, dont les résultats sont les suivants :

<i>Compte administratif 2020</i>			
	DÉPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Réel	48 433,67	39 988,78	-8 444,89
Ordre	25 852,79	0,00	-25 852,79
Reprise résultat antérieur		230 476,16	230 476,16
<b>TOTAL</b>	<b>74 286,46</b>	<b>270 464,94</b>	<b>196 178,48</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Réel	6 196,08	0,00	-6 196,08
Ordre	0,00	25 852,79	25 852,79
Reprise résultat antérieur		573 236,04	573 236,04
Sous-total	6 196,08	599 088,83	592 892,75
Reports	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 196,08</b>	<b>599 088,83</b>	<b>592 892,75</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>80 482,54</b>	<b>869 553,77</b>	<b>789 071,23</b>

- de confirmer l'affectation des résultats de l'exercice telle que décidée par le Conseil Communautaire du 25 mars 2021 (délibération n° 21C024),
- de donner quitus à Monsieur Jean-Claude Villemain de sa gestion pour l'exercice 2020.

**21C106 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe Eau Potable de l'ACSO dont les résultats sont les suivants :

<i>Compte administratif 2020</i>			
	DÉPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
<b>EXPLOITATION</b>			
Réel	3 490 536,91	6 428 199,02	2 937 662,11
Ordre	164 545,78	46 553,22	-117 992,56
Reprise résultat antérieur		1 382 733,45	1 382 733,45
<b>TOTAL</b>	<b>3 655 082,69</b>	<b>7 857 485,69</b>	<b>4 202 403,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Réel	1 093 825,14	2 084 686,58	990 861,44
Ordre	46 553,22	164 545,78	117 992,56
Reprise résultat antérieur	1 882 088,36		-1 882 088,36
Sous-total	3 022 466,72	2 249 232,36	-773 234,36
Reports	180 068,64		-180 068,64
<b>TOTAL</b>	<b>3 202 535,36</b>	<b>2 249 232,36</b>	<b>-953 303,00</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>6 857 618,05</b>	<b>10 106 718,05</b>	<b>3 249 100,00</b>

- de confirmer l'affectation des résultats de l'exercice telle que décidée par le Conseil Communautaire du 25 mars 2021 (délibération n° 21C025),
- de donner quitus à Monsieur Jean-Claude Villemain de sa gestion pour l'exercice 2020.

**21C107 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe Assainissement de l'ACSO, dont les résultats sont les suivants :

Compte administratif 2020	DÉPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Réel	3 674 774,56	5 589 430,94	1 914 656,38
Ordre	1 216 161,78	147 226,05	-1 068 935,73
Reprise résultat antérieur		6 726 204,43	6 726 204,43
<b>TOTAL</b>	<b>4 890 936,34</b>	<b>12 462 861,42</b>	<b>7 571 925,08</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Réel	1 089 111,19	306 898,20	-782 212,99
Ordre	147 226,05	1 216 161,78	1 068 935,73
Reprise résultat antérieur	101 854,67	0,00	-101 854,67
Sous-total	1 338 191,91	1 523 059,98	184 868,07
Reports	103 458,98	117 526,00	14 067,02
<b>TOTAL</b>	<b>1 441 650,89</b>	<b>1 640 585,98</b>	<b>198 935,09</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>6 332 587,23</b>	<b>14 103 447,40</b>	<b>7 770 860,17</b>

- de confirmer l'affectation des résultats de l'exercice telle que décidée par le Conseil Communautaire du 25 mars 2021 (délibération n° 21C026),
- de donner quitus à Monsieur Jean-Claude Villemain de sa gestion pour l'exercice 2020.

**21C108 – BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES AU TITRE DE L'ANNEE 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de prendre acte de la présentation du bilan des acquisitions foncières de l'année 2020.

**21C109 – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal pour 2021 telle que détaillée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à lever, au titre de l'exercice 2021, les emprunts nécessaires dans la limite de 14 905 253,18 €.

**21C110 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS - EXERCICE 2021 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - AJUSTEMENTS BUDGETAIRES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget Transports urbains pour 2021 telle que détaillée ci-dessus.

### **21C111 – BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE – EXERCICE 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe Les Marches de l'Oise pour 2021 telle que détaillée ci-dessus.

### **21C112 – BUDGET ANNEXE EAU – EXERCICE 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe Eau potable pour 2021 tel que détaillée ci-dessus.

### **21C113 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe Assainissement pour 2021 tel que détaillée ci-dessus.

### **21C114 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement suivantes :
  - AP 20 Subventions parc privé OPAH
  - AP 25 Etude gare-passerelle
  - AP 28 ZAC Gournay – Equipements publics
  - AP 35 Création DOJO départemental

### **21C115 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AECF)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de réviser les autorisations d'engagement et crédits de paiement suivantes :
  - AE 8 Suivi animation OPAH,
  - AE 17 Habitat gens du voyage,
  - AE 18 Expertises géomètre.
- De renommer l'AE8 : « Dispositifs d'amélioration de l'habitat privé ».

**21C116 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – DECISION MODIFICATIVE N°1 - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement suivante :
  - APCP 2 Régie intéressée Eau Potable – Renouvellements

**21C117 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°1 - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement suivants :
  - APCP 3 Régie intéressée assainissement Eaux Usées – Renouvellements

**21C118 – REPRISE COMPETENCE ASSAINISSEMENT – REPRISE DES RESULTATS D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT 2017 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE CRAMOISY**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'approuver la reprise des résultats du budget annexe « Assainissement » de la Commune de Cramoisy, dissous au 31/12/2017 suite à la reprise de compétence par l'Agglomération Creil Sud Oise.

**21C119 – REPRISE COMPETENCE ASSAINISSEMENT – REPRISE DU RESULTAT D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT 2017 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE SAINT-VAAST-LES-MELLO**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'approuver la reprise des résultats du budget annexe « Assainissement » de la Commune de Saint-Vaast-Les-Mello, dissous au 31/12/2017 suite à la reprise de compétence par l'Agglomération Creil Sud Oise.

**21C120 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver les modifications du tableau des effectifs selon les dispositions suivantes :

Modification de poste	Situation antérieure			Situation après délibération		
	Cat	Grade(s)	Recrutement par voie contractuelle	Cat	Grade(s)	Recrutement par voie contractuelle
Chargé.e du développement Proch'emploi	A	Attaché	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53	A	Attaché Principal Attaché	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
				B	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> cl. Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> cl. Rédacteur	
Agent d'entretien logistique	C	Adjoint technique	NON	C	Adj. technique principal de 1 <sup>o</sup> cl. Adj. technique Principal de 2 <sup>o</sup> cl. Adjoint technique	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
Agent d'entretien Marie Curie	C	Adj. technique Principal de 2 <sup>o</sup> cl.	NON	C	Adj. technique principal de 1 <sup>o</sup> cl. Adj. technique Principal de 2 <sup>o</sup> cl. Adjoint technique	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
Ripeur	C	Adjoint technique	NON	C	Adj. technique principal de 1 <sup>o</sup> cl. Adj. technique Principal de 2 <sup>o</sup> cl. Adjoint technique	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
Agent contrôle qualité	C	Adjoint technique	NON	C	Adj. technique principal de 1 <sup>o</sup> cl. Adj. technique Principal de 2 <sup>o</sup> cl. Adjoint technique	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
Chauffeur de benne	C	Adjoint technique	NON	C	Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
				C	Adj. technique principal de 1 <sup>o</sup> cl. Adj. technique Principal de 2 <sup>o</sup> cl. Adjoint technique	
Cheffe de projet actions foncières	A	Attaché	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53	A	Attaché Principal Attaché  Ingénieur Principal Ingénieur	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
Chef du Service Mobilités	A	Ingénieur	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53	A	Attaché Principal Attaché	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
				A	Ingénieur Principal Ingénieur	



Gestionnaire de budget	C	Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	NON	B	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> cl. Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> cl. Rédacteur	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
				C	Adjoint administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> cl. Adjoint administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> cl. Adjoint administratif	
Cheffe du service Finances	A	Attaché	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53	A	Attaché Principal Attaché	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
Adjoint.e à la Responsable RH	A	Attaché	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53	A	Attaché	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
				B	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> cl. Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> cl. Rédacteur	
	B	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> cl. Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> cl. Rédacteur		C	Adjoint administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> cl. Adjoint administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> cl. Adjoint administratif	

- D'autoriser la création de poste selon les dispositions suivantes :

Création de poste	Cat	Grade(s)	Recrutement par voie contractuelle
8 Techniciens informatiques	B	Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> cl. Technicien Principal de 2 <sup>ème</sup> cl. Technicien	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
	C	Agent de maîtrise Principal Agent de maîtrise Adjoint technique Principal de 1 <sup>ère</sup> cl. Adjoint technique Principal de 2 <sup>ème</sup> cl. Adjoint technique	
Assistante des services informatiques	C	Adjoint administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> cl. Adjoint administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> cl. Adjoint administratif	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53

## 21C121 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DOMICILE-TRAVAIL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'instaurer le forfait mobilités durables au bénéfice des agents publics de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise dès lors qu'ils certifient sur l'honneur réaliser leurs trajets domicile-travail avec leur vélo personnel ou en covoiturage pendant un minimum de 100 jours par an, modulé selon la quotité de temps de travail et de la durée de présence dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé.

- d'approuver la prise en charge des frais de transport en commun à hauteur de 50% qu'il s'agisse des abonnements multimodaux à un service de transport en commun ou des abonnements à un service public de location de vélos.
- d'approuver la prise en charge des frais de déplacement domicile-travail, sur la base du remboursement d'un trajet de « porte à porte », plafonné à 200€ par an et par agent, pour les agents domiciliés soit hors Ile de France, soit hors périmètre des transports urbains de l'ACSO, ou soit hors d'une commune desservie par le train ou dont les horaires de travail ne leur permettent pas de prendre les transports collectifs.

#### **21C122 – ATTRIBUTION D'INDEMNITES D'ASTREINTE ET D'INTERVENTION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'approuver le régime des astreintes d'exploitation et de décision ainsi que d'instaurer les indemnités d'intervention au sein de la filière technique selon les modalités exposées.
- de valider les fonctions ouvrant droit à l'indemnité d'astreinte et d'intervention définies ci-dessus et préciser que les montants des indemnités seront indexés sur l'évolution des textes en vigueur.

#### **21C123 – BGE PICARDIE – SUBVENTION 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'attribuer une subvention de 6 240 € à BGE Picardie au titre de l'année 2021 pour les permanences effectuées à St Leu d'Esserent.

#### **21C124 – HABITAT : COMPLEMENT - AIDES A L'ACCESSION SOCIALE - PROGRAMME DE 10 LOGEMENTS EN LOCATION-ACCESSION SOCIALE – SAINT MAXIMIN**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'accorder une subvention de 76 466,85 € au programme porté par l'opérateur Oise Habitat, situé rue du Chantier de Taille (nouvelle voie Laurent Parent) à Saint Maximin qui vise la construction de 10 maisons individuelles en PSLA.
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette subvention (convention, accord de subvention).

#### **21C125 – HABITAT – TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS DU PLESSIS-POMMERAYE A CREIL – TARIFICATION ET MONTANT DES RETENUES APPLICABLES EN CAS DE DEGRADATION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De fixer les tarifs des terrains familiaux locatifs sis allée du Souvenir à Creil, comme suit :
  - Loyer pour un terrain familial locatif : 220 € par mois hors charges,
  - Dépôt de garantie : 220 €,
  - Eau : 0,18 €/m<sup>3</sup>,
  - Electricité : 4,50 € / KWH,

- D'approuver la grille tarifaire des retenues en cas de dégradations ci-annexée,
- De préciser que ces tarifs, ainsi que la grille des retenues, pourront être révisés chaque année, au 1<sup>er</sup> janvier, par délibération,
- De percevoir directement auprès de la CAF, en tant que bailleur, l'aide au logement personnalisée (APL) pour le compte des locataires sur les terrains familiaux sauf accord contraire des ménages,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,
- De charger le Président de l'ACSO de l'application de la présente délibération, qui sera affichée et dont ampliation sera transmise à:
  - M. le Sous-préfet de Senlis,
  - M. le Trésorier de la Trésorerie de Creil.

#### **21C126 – HABITAT- GENS DU VOYAGE- REGLEMENT INTERIEUR DES TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS DE CREIL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'adopter le règlement intérieur des terrains familiaux locatifs sis allée du Souvenir au hameau du Plessis-Pommeraye de Creil, tel qu'annexé à la présente délibération,
- D'autoriser le Président de l'ACSO à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,
- De dire que la présente délibération sera affichée et qu'une ampliation sera transmise à:
  - M. le Sous-préfet de Senlis,
  - M. le Trésorier de la Trésorerie de Creil.

#### **21C127 – CONVENTION ACSO/PIMMS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De valider la convention liant l'ACSO au PIMMS pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- D'attribuer une subvention de 35.000 € en 2021 à l'association PIMMS.

#### **21C128 – CONVENTION REGION HDF/ACSO RELATIF A LA DESSERTTE DU PARC ALATA**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De valider la convention ACSO / Conseil régional des Hauts de France relative à la desserte du Parc Alata ;
- D'autoriser le Président à signer la convention ACSO / Conseil régional des Hauts-de-France relative à la desserte du Parc Alata et tous documents s'y rapportant.

#### **21C129 – PROTOCOLE ADDITIONNEL N°2 AU PROTOCOLE DU 3 MAI 2017 RELATIF AU FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REALISATION DE LA LIGNE NOUVELLE ROISSY PICARDIE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver le protocole additionnel n°2 au protocole du 3 mai 2017 relatif au financement des travaux de réalisation de la ligne nouvelle Roissy Picardie.
- D'autoriser le président à signer ce document et tout autre afférent à ce dossier.

**21C130 – AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR LA LOCATION DU LOCAL DIT « MAISON DU PROJET » SITUE AU REZ-DE-CHAUSSEE DE LA GARE DE CREIL A PROXIMITE DU BATIMENT VOYAGEUR**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De valider l'autorisation d'occupation temporaire y compris les conditions financières de location d'un bien situé au rez-de-chaussée de la Gare de Creil pour une surface contractuelle d'environ 133 m<sup>2</sup>,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention ayant pour objet d'autoriser l'ACSO à occuper et utiliser le local géré par GARES & CONNEXIONS ainsi que tout document afférent,
- D'imputer la dépense correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget,
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**21C131 – ZAC GOURNAY LES USINES – ILOT OA 6/7 : SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE VENTE PORTANT SUR UN ENSEMBLE DE PARCELLES SISES RUE JEAN JAURES, RUE DU PORT ET QUAI D'AVALE A CREIL POUR LA REALISATION D'UNE OPERATION IMMOBILIERE AU PROFIT DE LA SOCIETE LINKCITY**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver la cession des parcelles cadastrées section AE n°282, 284, 286, 291 et 292, sises rue Jean Jaurès, rue du Port et quai d'Aval, d'une superficie totale d'environ 2 250 m<sup>2</sup>, à la société LINKCITY ou à toute société qui s'y substituera,
- De dire que cette cession est consentie au prix de 962 150 € HT (neuf cent soixante-deux mille cent cinquante euros hors taxe),
- D'autoriser le Président à signer la promesse de vente afférente,
- D'imputer la dépense correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget,
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**21C132 – ZAC GOURNAY LES USINES – ILOT OA 6/7 : SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE VENTE PORTANT SUR UN ENSEMBLE DE PARCELLES SISES RUE JEAN JAURES, RUE DU PORT ET QUAI D'AVALE A CREIL POUR LA REALISATION D'UNE OPERATION IMMOBILIERE AU PROFIT DE LA SOCIETE NEXITY**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver la cession des parcelles cadastrées section AE n°40, 41, 43, 44, 45 et 250, sises rue Jean Jaurès, rue du Port et quai d'Aval d'une superficie d'environ 3 825 m<sup>2</sup>, à la société NEXITY, ou à toute société qui s'y substituera,
- De dire que cette cession est consentie au prix de 1 039 590 € HT (un million trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix euros hors taxe),
- D'autoriser le Président à signer la promesse de vente afférente,
- D'imputer la dépense correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget,
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyen accessible par le biais du site [www.telercours.fr](http://www.telercours.fr).

### **21C133 – PROGRAMME D'ACTION FONCIERE (PAF) : RENONCIATION A ACQUERIR DEUX TERRAINS DU LIEU-DIT DE LA JUSTICE DU PLESSIS /CLOS-LA FERTE A CREIL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de renoncer, au profit de la Ville de Creil, à racheter à l'EPFLO les biens situés au lieu-dit « La Justice du Plessis »/ Clos La Ferté, cadastrés section AY n°132 et 167 d'une surface de 22 586 m<sup>2</sup>.

### **21C134 – CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver le projet de contrat de relance et de transition écologique (CRTE) dans sa version à date, ci-annexé,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ce contrat, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **21C135 – CONTRAT DE VILLE : AVENANT CONVENTION 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention relative à cette demande de report.

### **21C136 – SE60 – ACCOMPAGNEMENT DE LA PLANIFICATION ENERGETIQUE TERRITORIALE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'approuver les termes de la convention cadre relative au suivi et à l'accompagnement de la planification énergétique entre l'ACSO et le SE60, jointe en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant à la signer.

### **21C137 – ADHESION AU CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE) DES PAYS DE L'OISE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'adhérer au CPIE pour l'année 2021, pour un montant de 50€,
- D'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents en lien avec la mise en œuvre de cette délibération.

### **21C138 – SE60 – DEMANDE D'ADHESION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de solliciter l'adhésion de l'ACSO au SE60 pour la partie de son territoire incluse dans le périmètre du SE60,
- de transférer au SE60 la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) » sur le patrimoine communautaire quelle que soit son implantation,
- d'autoriser les services du Syndicat d'Energie de l'Oise à collecter auprès des fournisseurs ou du gestionnaire de réseau public de distribution, traiter, contrôler, analyser les données énergétiques du patrimoine communal (puissance souscrite, consommation annuelle, index, puissance maximale atteinte...),
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches et signatures nécessaires à l'adhésion,
- de désigner Monsieur Laurent TARASSI, délégué titulaire et Monsieur Jean-Pierre DEVOS délégué suppléant pour représenter l'ACSO au Comité syndical du SE60.

### **21C139 – MOTION RELATIVE A LA REFORME DU ROLE DES TRESORERIES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de valider les termes cette motion.
- de solliciter une rencontre avec Monsieur le Directeur des Finances publiques de l'Oise pour qu'il vienne prendre la mesure désastreuse de ces nouvelles décisions.